

# AVENIRS

LA LETTRE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



N° 30



## La mixité, un outil d'accès à la socialisation



© D.R.

### CHALLENGE MICHELET 2014

#### Une parenthèse de bonheur collectif



Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.....2

### POLITIQUES PUBLIQUES

#### Protocole Culture-Justice: premier bilan



Le premier comité de suivi et d'évaluation du protocole Culture-Justice a eu lieu le 20 mai 2014.....3

### DOSSIER

#### La mixité

A la protection judiciaire de la jeunesse, l'accueil de filles au sein des groupes de jeunes pris en charge est acquis depuis longtemps. Si la proportion des filles accueillies reste réduite, la question de la mixité n'en demeure pas moins une préoccupation forte pour les professionnels, l'objectif étant l'insertion des mineurs dans une société mixte.

*Suite pages 4 et 5*

### NOTE D'ORIENTATION 2014

#### Présentation du projet dans les territoires

Du 26 mai au 1er juillet 2014, Catherine Sultan s'est déplacée dans les neuf inter-régions pour présenter ses nouvelles orientations .....3

### ÉVÈNEMENT

#### Parcours du goût

La 14e édition des Parcours du Goût, événement gastronomique organisé par la PJJ, a accueilli 38 équipes . . 2

### POINTS DE VUE

#### Autour de pratiques innovantes en milieu ouvert

Michel LEHRY, directeur du service territorial éducatif de milieu ouvert de l'Est du Val d'Oise, Alain PHILIPPOT, directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Finistère/Morbihan. .... 6

### PORTRAIT

#### Un métier à la croisée de l'éducatif et du management

Tahar AÏB, responsable de l'unité éducative d'hébergement collectif de Nogent-sur-Oise ..... 8

## À NOTER

## COMMUNICATION

**Zoom sur les métiers de la PJJ**

Dans le cadre d'une refonte globale de l'onglet métiers du portail Justice.gouv.fr, la rubrique «protection judiciaire de la jeunesse» a été réorganisée pour faciliter la navigation et mettre davantage en valeur les métiers phares de l'institution. Le lancement du site Internet de l'ENPJJ en septembre 2014 viendra compléter ce dispositif.

## PRIX

**Des cinés, la vie !**

La remise des prix de la 8e édition de l'opération nationale «Des cinés, la vie !» a rassemblé 217 mineurs pris en charge par la PJJ et 125 éducateurs et référents, le 28 mars 2014, à la Cinémathèque française. Les jeunes jurés ont attribué le 1er Prix à Yassine Qnia pour son court-métrage «Fais croquer» et le second à Nicolas Silhol pour «Tous les enfants s'appellent Dominique». Organisé en partenariat avec l'association Kyrnéa International, le Centre national du Cinéma et de l'Image animée, le ministère de la Culture et de la Communication et l'Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des chances, cet événement annuel vise à sensibiliser les mineurs aux techniques du 7e art et à favoriser le dialogue autour de thèmes de société tels que le racisme, l'illettrisme ou encore l'échec scolaire.

## ÉVÈNEMENT

**Parcours du goût**

LA 14<sup>E</sup> ÉDITION des Parcours du Goût, événement gastronomique organisé par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), a accueilli trente-huit équipes venues de toute la France, les 5 et 6 avril derniers à Orléans. Deux-cents filles et garçons pris en charge et autant de professionnels ont eu l'occasion d'y partager les recettes de leurs régions. Lors de l'inauguration, Catherine Sultan, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, s'est réjouie de l'engouement toujours croissant provoqué par la manifestation : « C'est grâce à l'investissement tout au long de l'année des jeunes et bien entendu des équipes éducatives qui les accompagnent au quotidien, que nous dégustons ensemble des produits et mets variés dans un cadre chaleureux, sérieux, mais aussi festif.



Catherine Sultan, DPJJ, entourée de Mireille Stissi, directrice inter-régionale Grand-Centre et de l'équipe de l'EPEI de Metz.

Les Parcours du goût sont aussi l'occasion pour ces mineurs, si souvent en défaut d'estime d'eux-mêmes, de révéler leurs savoir-être et bien-sûr leurs savoir-faire ». Après avoir échangé avec les participants autour des nombreuses dégustations et animations proposées, la directrice s'est dite « très impressionnée par la créa-

tivité des mineurs ainsi que par l'enthousiasme et l'implication des éducateurs qui les encadrent ». La manifestation a une nouvelle fois rempli ses objectifs à savoir permettre aux jeunes de valoriser leurs capacités et de compléter leur démarche d'apprentissage, de socialisation et d'insertion. ■

## CHALLENGE MICHELET 2014

**« Une parenthèse de bonheur collectif »**

NAJAT VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports était, à Poissy, le 22 mai 2014, pour encourager les jeunes et saluer le travail des professionnels investis dans cette 42e édition. Accompagnée de Hugues Tranchant, adjoint de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, de Karl Olive, maire de Poissy, et d'Éloy Dorado, directeur inter-régional Ile-de-France/Outre-mer, la ministre a donné le coup d'envoi de plusieurs épreuves et visité le « village des animations », portant une attention particulière à l'espace « Mixité » élaboré en collaboration avec des associations de lutte contre les discriminations et des délégations aux Droits des femmes. Najat Vallaud-Belkacem a confié sa joie d'as-



Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, est allée à la rencontre des jeunes.

sister à une telle « parenthèse de bonheur collectif » et a profité de l'occasion pour rendre un hommage appuyé aux éducateurs et à tous les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse, « acteurs majeurs de l'action d'éducation et de la continuité des parcours de jeunes ». La ministre a également tenu à s'adresser aux jeunes : « En participant à cette manifestation avec engage-

ment et enthousiasme, vous avez fait un choix : celui du sport. Choisir le sport, c'est choisir la tolérance, c'est transformer la pression du groupe en esprit d'équipe, c'est avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi, c'est aussi accepter de respecter les règles ». « Ayez confiance en vous car j'en suis persuadée, notre jeunesse est notre plus grande richesse ». ■



NOTE D'ORIENTATION 2014

## Présentation du projet dans les territoires

DU 26 MAI AU 1ER JUILLET 2014, Catherine Sultan, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, s'est déplacée dans les neuf inter-régions pour présenter ses nouvelles orientations pour l'institution aux acteurs de la justice des mineurs : professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), magistrats, partenaires, représentants du secteur associatif habilité et des conseils généraux. Le projet institue le milieu ouvert comme socle soutenant la modularité entre les modes de prise en charge, la continuité et l'individualisation des parcours. Cette démarche repose sur des politiques territoriales dynamiques et concertées organisant la fluidité des parcours, une inscription renforcée dans les politiques publiques et

une coordination accrue avec l'autorité judiciaire. Les modes de gouvernance consolident cette ambition. Les rassemblements inter-régionaux s'inscrivaient dans la démarche participative souhaitée par la directrice pour l'élaboration du projet de note d'orientation. Ils se sont appuyés sur la valorisation de pratiques innovantes développées dans les territoires. Hébergement diversifié, milieu ouvert, activités de jour, dispositif de placement intégré, partenariat et politiques publiques en faveur de l'insertion, continuité et individualisation des parcours des jeunes pris en charge... , ces thématiques ont fait l'objet de témoignages de professionnels reflétant la grande créativité des équipes éducatives. Catherine



Catherine Sultan, DPJJ, lors du rassemblement de Toulouse, le 26 mai 2014.

Sultan a rappelé à plusieurs reprises que « l'expérience et l'engagement de chacun constituaient des leviers essentiels pour atteindre l'objectif situé au cœur du projet à savoir la mise en œuvre de la continuité des parcours des jeunes ». Enrichie au gré des échanges dans chaque inter-région, la note d'orientation sera finalisée en septembre 2014. ■

À NOTER

LE CHIFFRE CLÉ

620

C'est le nombre de professionnels, tous corps confondus, ayant travaillé au sein des unités éducatives d'activités de jour (UEAJ) de la protection judiciaire de la jeunesse pour l'insertion des jeunes pris en charge, au 31 décembre 2013. Parmi eux figuraient 400 éducateurs et professeurs techniques.

En 2013, les UEAJ ont pris en charge 5 897 jeunes, dont 2 172 ont pu bénéficier à un moment donné de leur parcours du statut de stagiaire de la formation professionnelle.

MANIFESTATION

## Rêves de gosse 2014

LA 18<sup>E</sup> ÉDITION du tour de France aérien a été lancée le 30 mai 2014 à Lorient et s'est achevée le 7 juin à Annecy après des étapes à Orléans, Châteauroux-Déols, Villacoublay, Cognac, Manosque-Vinon et Savona Albenga en Italie. Cette opération nationale pilotée par l'association « Les Chevaliers du ciel » en partenariat avec la protection judiciaire de la jeunesse permet de réaliser le baptême de l'air de jeunes pris en charge en compagnie d'enfants malades ou en situation de handicap avec lesquels ils ont pu tisser des liens privilégiés. L'objectif est d'offrir aux mineurs confiés la possibilité de participer à des activités culturelles et sportives vecteurs d'estime de soi, de solidarité, de respect des autres et de socialisation. ■

POLITIQUES PUBLIQUES

## Protocole Culture-Justice : premier bilan

LE PREMIER COMITÉ de suivi et d'évaluation du protocole Culture-Justice a eu lieu le 20 mai 2014 en présence de Catherine Sultan, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse, d'Isabelle Gorce, directrice de l'administration pénitentiaire, et de Noël Corbin, secrétaire général adjoint du ministère de la Culture et de la Communication. Son but ? Dresser le bilan de la mise en œuvre du protocole au niveau territorial et préciser de nouvelles pistes de travail. Ce protocole d'accord signé le 30 mars 2009 entre le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication offre un cadre commun à la prise en charge des jeunes suivis par les services de la protection judiciaire de la jeunesse et des majeurs placés sous main de justice. Concernant les mineurs, il vise à développer des actions culturelles concertées pour renforcer leur maîtrise du français, favoriser leur accès à la lecture et à la culture dans toute sa diversité. En introduction, Catherine Sultan, directrice de la protection judi-



Catherine Sultan, DPJJ, lors du comité de suivi du protocole Culture-Justice.

ciaire de la jeunesse, a rappelé l'intérêt de ce partenariat pour l'insertion : « les adolescents suivis par la PJJ vivent souvent un enfermement linguistique et culturel. Ils font par conséquent face à une forme d'exclusion sociale qu'il convient de vaincre pour leur permettre de suivre le chemin de l'insertion et d'accéder aux dispositifs de droit commun ». Insistant sur l'inscription renforcée de la PJJ dans les politiques publiques, la directrice a qualifié le protocole de « socle institutionnel des projets communs à venir, invitant à renforcer ce partenariat et à veiller ensemble à l'ambition concertée d'une socialisation et d'une insertion pour les plus en marge de notre société civile ». ■

COOPÉRATION

## Une délégation suédoise à l'ENPJJ



Les 2 et 3 avril 2014, Rosemonde Doignies, directrice générale de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse a reçu à Roubaix une délégation suédoise composée de représentants du National Board of institutional Care (SiS) compétent en matière de justice des mineurs et partenaire de l'école pour l'organisation des stages européens des directeurs de service. Au programme : la présentation des métiers de l'institution, l'exposé des formations dispensées et la rencontre avec des professionnels de terrain. Ces échanges renforcés avec la Suède ont vocation à poser les bases d'une collaboration active.

## DANS LES TEXTES

**L'ORDONNANCE DU 21 AVRIL 1944** accorde aux femmes le droit de vote et d'éligibilité dans les mêmes conditions que les hommes.

**1945** : Création de l'Ecole nationale d'administration mixte dès l'origine.

**LA LOI DU 11 JUILLET 1975 RELATIVE À L'ÉDUCATION**, dite loi Haby, instaure l'obligation de mixité dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire publics.

**LOI DU 13 JUILLET 1983**, dite loi Roudy, pose les règles générales de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Elle modifie le Code du Travail et le Code Pénal.

**LE 1ER MARS 2004** signature par le patronat et les syndicats de l'accord national interprofessionnel, relatif à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. **Plusieurs objectifs** : réduire les inégalités salariales, faciliter l'accès à la formation professionnelle pour les femmes, faire en sorte que la maternité ou la parentalité ne freine pas les évolutions de carrière et mettre fin au déséquilibre entre les hommes et les femmes lors des recrutements.

**2012**: Le Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes inaugure l'élaboration d'une 3e génération des droits des femmes.

**2014**: Le ministère des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports dévoile son programme d'action proclamé « année de la mixité des métiers ». Le but est d'amener les femmes vers des métiers traditionnellement exercés par des hommes et inversement pour qu'en 2025 un tiers des métiers soient mixtes. **Pour cela, un préalable** : corriger le décrochage sexué des compétences et revisiter les représentations sexuées des acteurs.

## LA MIXITÉ

# La mixité, un outil d'accès à la socialisation

Suite de la page 1

**A la protection judiciaire de la jeunesse, l'accueil de filles au sein des groupes de jeunes pris en charge est acquis depuis longtemps. Si la proportion des filles accueillies reste réduite, la question de la mixité n'en demeure pas moins une préoccupation forte pour les professionnels, l'objectif étant l'insertion des mineurs dans une société mixte.**

**VALEUR RÉPUBLICAINE**, la mixité vise à faire vivre ensemble les différences en attendant de leur rencontre un enrichissement. Elle repose sur l'idée d'une complémentarité des différences sans que celle-ci soit nécessairement une évidence. Dans les établissements et services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) comme à l'école, la présence de filles et de garçons est une donnée prise en compte et travaillée au quotidien. La mixité était d'ailleurs au cœur de la dernière édition du Challenge Michelet. En 2013, 34 000 filles ont été prises en charge, toutes mesures confondues, par la PJJ contre 103 000 garçons. Dans les services de milieu ouvert, la part de filles suivies était de 12% contre 9% dans le cadre d'un placement et 6% en détention. Si certes, les filles prises en charge sont largement moins nombreuses que les garçons, la PJJ ne peut faire l'économie d'une réflexion sur ce thème aussi bien en milieu ouvert qu'en matière de placement, de détention et dans les dispositifs d'insertion. Il est même essentiel de faire vivre la mixité dans les services puisque la société est par essence composée de femmes et d'hommes. Sur le terrain, le travail des professionnels vise avant tout à gérer la mixité au quotidien lorsqu'il y a au moins une fille suivie mais aussi à travailler autour de la question de la mixité voire de



«Cet autre que moi 2», documentaire de l'association «Je.tu.il...».

celle de l'égalité femmes-hommes.

## RELEVER LE DÉFI AU QUOTIDIEN

Quelque soit le dispositif, les interrogations existent : comment prendre en charge de façon adaptée les filles et les garçons concomitamment ? Quelles valeurs porter ? Sur quelle pédagogie se fonder et surtout comment gérer au quotidien les prises en charge de façon à apporter une réponse adaptée à chaque adolescent ? Stéphane Xavier-Grelet, la responsable de l'unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) de Villiers-le-Bel dans le Val-d'Oise, évoque son expérience : « Au sein de l'unité, nous avons accueilli au maximum quatre filles en même temps et, depuis janvier 2014, deux jeunes filles ont été prises en charge successivement. Je suis favorable à cette mixité même si les filles sont peu nombreuses car, selon moi, un foyer doit représenter ce qui se passe dans la société.

Cela demande de la vigilance supplémentaire mais l'impact est très positif en termes de socialisation et de dynamique de groupe. La présence de filles permet souvent d'apaiser le climat, d'ouvrir la discussion et d'inciter les garçons à montrer le meilleur d'eux-mêmes. Certes, la mixité complexifie le travail éducatif mais, gérée en équipe par l'ensemble des professionnels, elle constitue un plus. Elle nous pousse à adapter notre manière de fonctionner et modifie un peu nos liens avec les garçons ». Une réflexion sur l'organisation de l'espace a été nécessaire, « au premier étage de l'UEHC, à côté de la chambre de veille, nous avons aménagé deux chambres et une salle de bains réservées aux filles pour offrir davantage d'intimité. La proximité avec la chambre de veille nous permet de surveiller facilement les allers-retours », précise Stéphane Xavier-Grelet.



## UN LEVIER ÉDUCATIF

La mixité questionne le rapport à l'autre, à la famille et les représentations collectives et individuelles des jeunes pris en charge mais aussi des professionnels de terrain. Afin de soutenir les équipes éducatives dans leur tâche de sensibilisation, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse collabore depuis 1989 avec l'association de prévention et d'éducation « Je.tu.il... ». Ce partenariat, renouvelé par une convention nationale signée le 12 novembre 2013, a donné lieu à des interventions auprès de 187 jeunes et à la formation de 263 professionnels en Ile-de-France entre 2011 et 2013. L'association crée, en effet, des outils audiovisuels à visée éducative, inscrits dans la réalité et les préoccupations des adolescents. Deux programmes sont aujourd'hui particulièrement utilisés par la PJJ. Le documentaire « Cet autre que moi » a pour objectif d'amener les jeunes de plus de 12 ans à s'interroger sur les représentations qu'ils se font de l'Autre, à l'âge de l'éveil à la sexualité. Le support « Ce je(u) entre nous » comprend un court-métrage et une mosaïque de connaissances avec les réponses de professionnels de la santé, de la police et de la justice sur le thème de la responsabilité recouvrant la question du consentement, de l'orientation sexuelle et de l'apprentissage de l'altérité.

Pour Bernard Bétrémieux, directeur de « Je.tu.il... », et Virginie Dumont, responsable pédagogique de l'association : « L'objectif est d'accompagner les professionnels dans le travail qu'ils mènent au quotidien autour de la mixité. Renforcer l'éducation à la responsabilité sexuelle et affective des jeunes

en déconstruisant les stéréotypes à l'œuvre dans les relations entre les sexes, mais aussi entre les garçons ou entre les filles, est l'un des leviers qui permet de diminuer les comportements à risques et de renforcer les compétences psychosociales ». Cela passe aussi par la formation des éducateurs, des responsables d'unités éducatives et des directeurs de service. « L'association a développé un programme de Formation-Action », précise Bernard Bétrémieux. « La première étape consiste en un

temps de formation sur site pour permettre aux professionnels de clarifier leurs positions et d'enrichir leurs connaissances. La seconde est la mise en acte des acquis de la formation c'est-à-dire l'adaptation des pratiques et le déploiement d'actions et d'espaces d'échanges avec les jeunes ».

Ainsi, à l'instar du développement de la mixité au sein de l'Education nationale, la mixité à la PJJ s'est imposée de fait. A chaque équipe aujourd'hui de se l'approprier et de lui donner un sens. ■

### « Faire confiance à la jeunesse pour déconstruire les stéréotypes »

Jérôme Teillard, directeur adjoint du cabinet de la Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

« La question de la mixité est intrinsèquement liée à celle de l'égalité femmes-hommes, sujet fortement mobilisé et porté par le gouvernement depuis 2012 à travers la Ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la jeunesse et des Sports, Najat Vallaud-Belkacem. La valorisation de la mixité et la lutte contre la forte différenciation existant entre les parcours des filles et des garçons constituent des priorités. C'est pourquoi, dans le cadre de son programme d'action, le gouvernement a fait de 2014, l'année de la mixité des métiers. Derrière le sujet de la mixité se trouvent des thèmes touchant particulièrement les jeunes et notamment les jeunes en difficultés pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), à savoir l'apprentissage du respect de soi et des autres, le consentement et l'éducation à la sexualité. Il faut faire confiance à la jeunesse pour avancer sur les questions de

mixité, d'égalité et pour les déconstruire les stéréotypes.



Jérôme Teillard

Cela peut se faire via des outils très divers tels que le concours « EgalitéE » organisé cette année à destination des 16-25 ans. La consigne ? Contribuer par la voie d'un texte, d'une affiche ou d'une vidéo à la diffusion d'un message positif sur l'égalité femmes-hommes. Toutes les idées sont les bienvenues pour collaborer avec les équipes éducatives de la PJJ et les accompagner dans la mise en place de projets permettant de sensibiliser les mineurs à ces questions. ■

## ZOOM SUR...

### La mixité au Challenge Michelet 2014



La mixité était l'un des thèmes centraux de la 42e édition du Challenge Michelet qui s'est déroulée du 19 au 24 mai 2014 à Poissy dans les Yvelines. Onze délégations venues de toute la France étaient réunies, chacune composée de 35 jeunes, filles et garçons. La direction inter-régionale Ile-de-France/Outre-mer, organisatrice de la manifestation, a souhaité promouvoir la mixité au sens large auprès des jeunes pris en charge en proposant des activités autour de la lutte contre toutes les formes de discriminations qu'elles soient liées au genre, à l'âge, au handicap, à l'origine sociale ou culturelle.

La question des relations filles-garçons a été abordée à travers la remise d'un « Trophée Mixité » récompensant la participation de chaque délégation à des épreuves sportives mixtes (filles/garçons ou adultes/jeunes) mais aussi via des animations ludiques.

Des membres de la délégation régionale aux Droits des femmes avaient conçu un atelier « photo-image » permettant aux jeunes et aux adultes de s'interroger sur la construction des préjugés.

Le Centre régional d'Information et de Prévention du sida, en collaboration avec l'association « Je.tu.il... », avait quant à lui mis en place un atelier autour des relations affectives et sexuelles à l'appui de jeux et de vidéos pédagogiques.

## À NOTER

## ÉVÈNEMENT

## « Elles font régner la loi »



Le journaliste Olivier Delacroix a suivi pendant plusieurs jours des femmes travaillant auprès des mineurs en difficultés. Parmi elles, des éducatrices de l'unité éducative de milieu ouvert de Vitry-sur-Seine témoignent de leur quotidien et de leur mission au service des mineurs pris en charge.

Ce reportage, diffusé prochainement sur France 2, a fait l'objet d'une projection en avant-première le 3 juillet 2014 dans les locaux de la direction de la PJJ.

## MANIFESTATION

## Rencontres Scène Jeunesse



La 14e édition du festival des pratiques artistiques organisée chaque année par la direction inter-régionale Sud de la protection judiciaire de la jeunesse, avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, a accueilli 110 jeunes pris en charge venus de toute la France, du 17 au 19 juin 2014, sur le site départemental de Roussières à Viols-en-Laval dans l'Hérault.

Les mineurs ont pu participer à une trentaine d'ateliers artistiques et de découverte du patrimoine sur le thème de l'« Art de rien » ou comment créer des œuvres d'art à partir d'objets de récupération.

## AUTOUR DE PRATIQUES INNOVANTES EN MILIEU OUVERT

## « Une action éducative renforcée pour les jeunes les plus en difficultés »

**Michel Lehry, directeur du service territorial éducatif de milieu ouvert de l'Est du Val d'Oise.**

DANS LE CADRE de mes précédentes fonctions de chef de service éducatif fonctionnel à l'unité éducative de milieu ouvert (UEMO) d'Aubervilliers, j'ai eu l'opportunité d'assurer, avec les professionnels de l'unité, la mise en place de l'Action éducative renforcée en milieu ouvert (AERMO) pour les jeunes les plus en difficultés. L'expérimentation a concerné trois UEMO de Seine-Saint-Denis. Cette pratique, innovante à l'époque, visait à renforcer l'intervention éducative et à assurer un accompagnement soutenu auprès du jeune et de sa famille. Cette organisation institutionnelle spécifique reposait sur l'ensemble des profes-



© D.R.

sionnels de l'équipe et permettait de travailler "différemment" auprès de certains jeunes pour lesquels un suivi éducatif "classique" avait montré ses limites. A Aubervilliers, cela a consisté en la création d'un poste d'édu-

cateur supplémentaire pour consacrer davantage de temps au suivi éducatif de jeunes répondant à des problématiques particulières. L'AERMO a favorisé le développement d'une approche spécifique et individualisée et de stratégies éducatives alternatives permettant de répondre au mieux aux besoins de ces jeunes. Cela pouvait se traduire par des mesures exercées en coréférence éducative ou en binôme (un professionnel de l'UEMO et un partenaire), et par la mise en place d'activités de médiations socio-éducatives individuelles ou collectives. ■

## « Garantir la continuité des parcours »

**Alain Philippot, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Finistère/Morbihan**

POUR AMÉLIORER l'articulation entre l'insertion et le suivi éducatif en milieu ouvert, le Finistère a mis en place plusieurs pratiques innovantes. Son action a notamment permis de consacrer un équivalent temps plein à l'insertion. Une éducatrice, déchargée du suivi de mesures éducatives, a pour mission de coordonner les actions en matière d'insertion sur le territoire. Ce dispositif permet de mutualiser les projets avec ceux mis en place par les établissements et services du secteur associatif habilité et d'affirmer la présence du secteur public en matière d'insertion. Sa nature transversale le situe au-delà de la logique de filières pour positionner le parcours du jeune au centre et

garantir leur continuité. Pour le mener à bien, il a fallu surmonter les éventuelles craintes d'une spécialisation sur l'insertion. En effet, le poste consacré à l'insertion n'a pas vocation à se substituer au travail mené par les professionnels de milieu ouvert mais bien de compléter, de renforcer l'action menée dans le cadre des suivis éducatifs en assurant une meilleure articulation autour de l'insertion. Cette pratique, en cohérence avec le projet territorial lui-même très axé sur l'insertion, a été réalisée grâce au soutien et à l'investissement des directeurs de service, des responsables d'unité éducative et de l'ensemble des professionnels qui ont dû repenser l'organisation de leur service. La signa-



© D.R.

ture d'une convention relative au dispositif d'insertion professionnelle relevant de la protection judiciaire de la jeunesse du Finistère donne aux professionnels des garanties pour la continuité des actions entreprises. ■



## GRAND-CENTRE SORTIR DES ENGRENAGES

L'UEAJ de Saint-Jean-le-Blanc a mis au point une action éducative autour de la robotique. En février 2014, les jeunes de la structure ont réalisé un montage de bras articulés et ont exécuté la même opération en avril avec des robots détecteurs d'obstacles. Ces derniers seront mis à la disposition de classes du second degré. Les mineurs devront montrer aux enseignants comment les utiliser et les programmer. Ces productions animées seront présentées à la fête de la Science à Orléans en octobre prochain.

## CENTRE-EST PORTES OUVERTES

Le 17 avril 2014, les professionnels et les jeunes de l'UEAJ « La Poterne » à Grenoble ont invité les familles et les partenaires à venir découvrir les ateliers et les projets culturels et artistiques développés tout au long de l'année. Au programme : le vernissage d'œuvres créées dans le cadre d'un atelier d'art thérapie ; la rencontre avec Puppy, un chien robotisé conçu par un jeune au sein de l'atelier robotique et la présentation de vidéos sur le monde de travail réalisés au cours d'un atelier animé par l'association « La petite poussée ».

## SUD-OUEST LA SANTÉ EN AFFICHES

Le projet « PJJ Promotrice de santé » est l'occasion pour la DIR Sud-Ouest de valoriser les productions des jeunes pris en charge autour de la santé au quotidien. Un concours d'affiche a pour cela été lancé au 1er trimestre 2014. Un jury composé de représentants des équipes éducatives et des instances régionales d'éducation et de promotion de la santé du territoire a sélectionné des créations de

jeunes qui seront récompensées et affichées lors d'un séminaire sur l'autorité éducative organisé le 28 novembre 2014.

## GRAND-OUEST JUSTICE ET CULTURE

Le 24 avril 2014, la direction inter-régionale de la protection judiciaire de la jeunesse, la direction inter-régionale des services pénitentiaires Grand-Ouest et la direction régionale des Affaires culturelles de Bretagne ont signé une convention pour le développement des actions culturelles en milieu ouvert et en détention à l'appui d'un parcours de formation destiné aux professionnels de la justice et de la culture. L'un des objectifs de ce partenariat est de lutter contre l'illettrisme en mettant l'accent sur la maîtrise de la lecture et de la langue française, facteurs déterminants de l'insertion.

## ILE-DE-FRANCE/OUTRE-MER FABLES



© D.R.

Le 10 juin 2014, les jeunes du quartier pour mineurs de la maison d'arrêt de Nanterre (Hauts-de-Seine) ont présenté, devant un public de professionnels, leurs travaux réalisés au cours d'ateliers socio-éducatifs et culturels sur le thème des « fables ». Ce projet, fruit d'un partenariat entre la PJJ, l'administration pénitentiaire, l'Education nationale et des intervenants extérieurs a donné lieu à l'exposition de planches de bandes dessinées et de sculptures, à des lectures de fables, à des démonstrations de percussions, de guitares, de chants et de cirque.

## GRAND-NORD DEVOIR DE MÉMOIRE

La DTPJJ du Pas-de-Calais a souhaité associer des jeunes pris en charge aux commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale. Le 19 mars 2014, cinquante jeunes se sont rendus sur les anciennes zones de combat de Vimy et la Colline de Lorette afin d'être sensibilisés au sacrifice fait par des milliers de jeunes soldats d'origines diverses. Ce projet appelant au recueillement et à la réflexion s'est poursuivi le 18 juin sur le champ de bataille de la Somme. Les étapes suivantes auront lieu à l'automne dans l'Aisne et à Verdun.



## GRAND-EST TRIATHLON MODERNE

La 15e édition du Triathlon moderne, organisé par le collectif d'activités physiques, sportives et culturelles (APSC) réunissant le STEMO d'Epinal et plusieurs établissements du secteur associatif habilité, a réuni trente-et-un mineurs du Grand-Est et du Grand-Centre à Gérardmer dans les Vosges. Le collectif APSC s'est appuyé sur une convention signée entre la DPJJ et l'UFOLEP pour encadrer trois disciplines : le VTT, le canoë et l'escalade les yeux bandés. Une journée placée sous le signe du dépassement de soi, de la cohésion d'équipe et de la convivialité.

## SUD-EST SANTÉ EN SCÈNE

Du 12 au 16 juin 2014, cinq éducateurs de l'EPEI et du STEMO de Toulon se sont rassemblés autour de cinq mineurs pour une semaine de découverte du théâtre autour des thèmes de la santé, des addictions et des conduites à risques. Les professionnels étaient soutenus par l'association culturelle et artistique Kairé et une conseillère technique de la DTPJJ du Var. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet « PJJ promotrice de santé ». Au programme : des exercices de lâcher prise ainsi que la construction et la représentation d'un spectacle de théâtre forum.

## SUD CONVENTION

La DTPJJ de l'Hérault a signé une convention cadre le 20 juin 2014 avec la maison des adolescents du département. Déjà forts de nombreuses collaborations, les deux partenaires ont voulu aller plus loin en élaborant une convention ambitieuse porteuse de nouveaux projets notamment autour l'action culturelle, de la santé des jeunes et de la formation des professionnels. Des ateliers radio et arts mêlés animés par des professionnels de la PJJ ont déjà été mis en place, faisant de la maison des adolescents un lieu de rencontre, d'échange et de partage. ■

### Glossaire

- DIR : direction inter-régionale
- DPJJ : direction de la protection judiciaire de la jeunesse
- DTPJJ : direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse
- EPEI : établissement de placement éducatif et d'insertion
- STEMO : service territorial éducatif de milieu ouvert
- UEAJ : unité éducative d'activités de jour
- UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique

TAHAR AÏB, RESPONSABLE DE L'UNITÉ ÉDUCATIVE D'HÉBERGEMENT COLLECTIF DE NOGENT-SUR-OISE

## Un métier à la croisée de l'éducatif et du management

Acteur important de la mise en place des classes relais dans l'Oise il y a quelques années, homme au parcours riche de multiples expériences, Tahar Aïb parle de son métier de responsable d'unité éducative avec passion et franchise.

### QUELLES sont les missions d'un responsable d'unité éducative ?

Avant la naissance officielle de la fonction en 2010, il y avait des chefs de service fonctionnel, un titre qui déjà renseignait sur la relation très étroite avec le terrain. La fonction de responsable d'unité éducative (RUE) est plus large, elle englobe l'action éducative, la gestion des ressources humaines et la gestion budgétaire. Au quotidien, cela consiste à participer aux instances de réflexion tant au niveau interne - synthèse, défini-

« Privilégier le dialogue »

tion et pilotage du projet du jeune - que territorial voire national, à faire le bilan de la journée avec les éducateurs et les jeunes, principalement ceux qui sont scolarisés, à renforcer directement l'équipe en cas de besoin. J'ai la chance d'être entouré de professionnels remarquables. Naturellement, la fonction de RUE est habitée différemment selon les individus. Je me comporte avec les jeunes exactement comme avec mes enfants. C'est mon côté méditerranéen ! J'aime quand ils viennent me montrer leur bulletin de notes et j'attends d'eux qu'ils se dépassent.

### Comment organisez-vous le management de votre équipe ?

L'équipe de l'unité éducative d'hébergement collectif de Nogent-sur-Oise est très soudée. Elle est composée de quatorze éducateurs, d'une psychologue, de deux cuisiniers, d'un agent administratif et d'une secrétaire. Mon expérience d'éducateur influence certainement ma manière de diriger l'équipe. Nous sommes comme

une famille. Nous soignons les jeunes, veillons à leur scolarité, les accompagnons dans les moments de tension, de faiblesse, de stress,

de violence. Cependant manager une équipe ce n'est pas dire oui à tout et, comme dans tout groupe humain, il peut parfois exister des tensions. Je privilégie donc le dialogue pour faire face à toutes les situations et je n'hésite pas à recadrer mon équipe si besoin. De même je sais remercier ses membres pour leur professionnalisme et leur implication auprès des jeunes.

### Comment organisez-vous le parcours du jeune ?

Nous travaillons de manière concertée et très rigoureuse avec le milieu ouvert. 90% des jeunes qui arrivent chez nous ont déjà un passé judiciaire, très peu sont des primo délinquants. Lors des synthèses organisées avec



© D.R.

les services de milieu ouvert, nous essayons d'avoir la même lecture de la situation du jeune à un instant T. Dans le département de l'Oise, avec le soutien de la direction territoriale, nous avons inventé la FLAC, la fiche liaison d'action et de coordination, qui permet de définir les rôles de chacun. Les professionnels de milieu ouvert ont l'habitude de travailler avec les familles. Lorsque le jeune est placé chez nous, il est primordial de maintenir ce lien. Si la famille adhère au placement, il y a de grandes chances pour que la situation évolue de manière positive. Nous faisons ce pari même

si parfois les familles habitent loin, certains jeunes sont en effet originaires de Saint-Omer, de Tourcoing ou encore de Roubaix. Pour la première visite, un éducateur et la psychologue se déplacent ensemble au domicile des parents, puis l'éducateur, seul, prend le relais lors de visites régulières. Le but est de les informer et de les faire participer au projet de leur enfant. Il est très important que la famille soit présente, et nous y faisons constamment référence. Il faut être vigilant et très pédagogue, ce n'est pas de la substitution mais de la suppléance pour reconstruire leur autorité. ■

